

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**1 / 21\_198 - RAPPORT DE SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - NOVEMBRE 2020 - NOVEMBRE 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES  
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Sandrine SOLIMAN

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

**1 / 21\_198 - RAPPORT DE SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - NOVEMBRE 2020 - NOVEMBRE 2021**

référence(s) :

Commission environnement du 3 novembre 2021

**Service pilote : Patrimoine végétal**Autres services concernés :Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat**Jean-Michel BOUAT, rapporteur,**

Ce rapport a pour objectif de faire état des actions et des politiques territoriales mises en œuvre par la collectivité dans le but de répondre aux cinq finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans le cadre de l'article L2311-1-1 du code des collectivités territoriales, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont pour obligation d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable qui sera présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. Avec ses 50 741 habitants (*source : INSEE, recensement de la population 2018*), la commune d'Albi se doit de réaliser ce document.

Cette année, la Ville d'Albi a marqué son engagement en faveur du développement durable au travers de nombreuses actions dont notamment :

- la finalisation et la mise en service de la centrale solaire de Pélissier qui produira chaque année l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) de 5 500 personnes ;
- l'installation de l'association d'insertion La Landelle sur le secteur de Canavières qui a déjà fourni cette année plus de 10 tonnes de légumes frais et bios à la cuisine centrale ;
- le lancement d'une expérimentation de valorisation et compostage des biodéchets de la cuisine centrale ;
- la poursuite de la rénovation de bâtiments communaux tels que l'école de la Curveillère (isolation des façades, remplacement des menuiseries extérieures, la pose de brise-soleil en bois sur les façades de la maternelle) ;
- la découverte formelle de la présence de la loutre sur les berges albigeoises, qui vient s'ajouter à la présence d'autres espèces emblématiques sur le territoire comme le hibou grand-duc découvert en 2019, tout ceci témoignant de la richesse de la biodiversité sur Albi ;
- la rénovation et le réaménagement des jardins familiaux potagers de Saint-Viateur avec notamment la remise en état du forage pour limiter l'utilisation de l'eau de ville, l'évacuation des encombrants et la mise en place de matériaux qualitatifs, mais encore l'installation de nouveaux cabanons plus grands, équipés de modules de rangements, d'espaces ombragés et de récupérateurs d'eau de pluie, tout ceci dans l'objectif de créer un espace plus convivial avec une meilleure intégration urbaine et paysagère dans le quartier de Cantepau, ainsi qu'un espace à la fois plus fonctionnel pour les jardiniers et plus écologique.
- l'achat d'une parcelle privée boisée avenue Albert Thomas d'une surface totale de 2,5 ha dans l'objectif de préserver cet espace arboré et de le rendre accessible aux Albigeois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

du rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable.

Prend acte

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*